

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire tenue le **mardi 8 octobre 2024 à 19 heures**, au lieu ordinaire des séances dudit conseil et selon la loi

**PRÉSENCES :**

Monsieur Claude Comeau, maire  
Madame Denise Bergeron, conseillère  
Madame Diane Boyer, conseillère  
Madame Claudine Girouard-Morel, conseillère  
Monsieur Sam Ierfino, conseiller  
Monsieur René Lecavalier, conseiller

**AUTRE PRÉSENCE :**

M<sup>e</sup> Charlotte Gagné, directrice générale adjointe et greffière

**ABSENCE MOTIVÉE :**

Monsieur Hugo Gendreau, conseiller

**OUVERTURE DE LA SÉANCE – 19 HEURES**

2024-10-267

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 OCTOBRE 2024 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR René Lecavalier

D'ouvrir la séance ordinaire du 8 octobre 2024 à 19 heures et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC**

Personne ne s'est manifesté à la période de parole au public.

2024-10-268

**DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2024 ET ADOPTION DUDIT PROCÈS-VERBAL**

PROPOSÉ PAR Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 septembre 2024, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 septembre 2024.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

2024-10-269

### DÉPÔT DE LA LISTE DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL (MP-2024-10)

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR Diane Boyer

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel portant le numéro MP-2024-10 pour le mois de septembre 2024 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du *Règlement numéro 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-10-270

### DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2024

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de septembre 2024 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du *Règlement numéro 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-10-271

### APPUI À LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS - 18 AU 24 NOVEMBRE 2024

Considérant que la 9<sup>e</sup> édition de la *Grande semaine des tout-petits* se tiendra du 18 au 24 novembre 2024;

Considérant que tous les enfants devraient avoir les mêmes opportunités de s'épanouir pleinement, sans égard aux milieux où ils naissent et grandissent;

Considérant que cette semaine se tient sous le thème « *Ensemble, pour l'égalité des chances dans tous les milieux. Pour que chaque tout-petit s'épanouisse pleinement* »;

Considérant que la *Grande semaine des tout-petits* a pour principaux objectifs :

- d'informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- de sensibiliser les acteurs(trices) de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;
- de mobiliser les acteurs(trices) de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;
- de briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;
- de mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille;

Considérant que les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont des retombées directes sur les enfants de tout âge;

Considérant que les municipalités comme gouvernements de proximité ont pour mandat de soutenir les organismes du milieu venant en aide aux jeunes familles;

Considérant que les villes ont le pouvoir d'agir en élaborant des programmes et des politiques destinés à cette clientèle pour offrir des services adaptés, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

De proclamer la semaine du 18 au 24 novembre 2024, la *Grande semaine des tout-petits* (GSTP), qui se déroule sous le thème des disparités territoriales et sociales, et de souligner que tous les enfants devraient avoir les mêmes opportunités de s'épanouir pleinement, sans égard aux milieux où ils naissent et grandissent.

De procéder à la levée du drapeau de la GSTP et d'inviter les membres du conseil à porter le carré-doudou le lundi 18 novembre 2024 qui marquera le début des festivités.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-10-272

**AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2024-03-096 - AMÉNAGEMENT ET PLANTATION D'ARBRES AU PARC RENÉ-LÉVESQUE ET DE FORÊT MINIATURE À LA MÉTHODE MIYAWAKI AU PARC TAILLON**

Considérant la résolution 2024-03-096 adoptée à la séance extraordinaire du 22 mars 2024 concernant l'aménagement et la plantation de deux forêts miniatures à la méthode Miyawaki au parc Taillon, dont la dépense est financée à même la réserve « Environnement et plantation »;

Considérant les coûts réels pour les services en abattage d'arbres, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

D'amender la résolution 2024-03-096 afin :

- de renommer la résolution de la manière suivante : « AMÉNAGEMENT ET PLANTATION D'ARBRES AU PARC RENÉ-LÉVESQUE ET DE FORÊT MINIATURE À LA MÉTHODE MIYAWAKI AU PARC TAILLON »;
- de remplacer, pour les services d'abattage et d'excavation, les mots « des firmes « Émondage Jonathan Rheault Déboisement » et « REMPLISSAGE BEAU TERRAIN J.L. INC. » » par les mots « **de divers fournisseurs** »;
- de modifier la somme maximale allouée de « 20 000 \$ » par la somme maximale de « **25 000 \$** »; et
- d'ajouter, pour les services de plantation et de reboisement, après les mots « au parc Taillon » les mots « **et au parc René-Lévesque** ».

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-10-273

**NOMINATION DE M. MARCEL LAMOUREUX AU POSTE DE COORDONNATEUR DE LA DIVISION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL**

Considérant le départ à la retraite du chef de division à la sécurité publique;

Considérant la recommandation de la direction générale lors de la Commission d'administration et de finances du 24 septembre 2024, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

De nommer, rétroactivement au 4 octobre 2024, M. Marcel Lamoureux à titre de coordonnateur de la sécurité publique.

D'autoriser le maire, M. Claude Comeau, ainsi que le directeur général, M<sup>e</sup> Etienne Bergevin Byette, à signer le contrat de travail de M. Lamoureux.

De féliciter et souhaiter bon succès à M. Lamoureux dans le cadre de ses nouvelles fonctions.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-10-274

**ENTÉRINEMENT D'OCTROI DE CONTRATS À DIVERS FOURNISSEURS À LA SUITE DE LA TEMPÊTE DEBBY**

Considérant que les pluies diluviennes du vendredi 9 août 2024 ont affecté le sud du Québec en entier en tant qu'événement hydroclimatique historique;

Considérant qu'au total environ 190 mm de pluie sont tombés sur Pincourt et, malgré le déploiement de plusieurs mesures préventives, qu'une inondation par refoulement et/ou infiltration est survenue au niveau de plusieurs secteurs de la Ville;

Considérant la volonté du conseil municipal de soutenir prioritairement les citoyens affectés par ladite tempête et d'alléger le fardeau financier de ceux-ci par les moyens qui s'offrent à lui, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'entériner l'octroi de contrat pour le soutien émotionnel et spirituel aux résidents de Pincourt affectés par l'inondation du 9 août 2024 et les dépenses inhérentes à celui-ci auprès de « ARMÉE DU SALUT - SERVICE D'URGENCE AIDE AUX SINISTRÉS » pour une somme de 934,62 \$, toutes taxes incluses.

D'entériner l'octroi de contrat pour la location et le transport de machineries avec opérateur et/ou chauffeur et la réparation d'une boîte de service auprès de « 9174-5984 QUÉBEC INC. » pour une somme de 5 464,48 \$, toutes taxes incluses.

D'entériner l'octroi de contrat pour la coupe de gazon sur différents terrains de la Ville et de certaines écoles auprès de « PAYSAGISTE OTTINGER LANDSCAPING » pour une somme de 6 463,72 \$, toutes taxes incluses.

De financer ces dépenses à même le surplus réservé « Éventualités » et de les imputer au poste budgétaire 02-230-01-695.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

2024-10-275

### DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2024

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du *Règlement numéro 838 de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Sam Ierfino

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées pour le mois de septembre 2024 conformément à l'article 6 paragraphe c) du *Règlement numéro 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-10-276

### RENFLOUEMENT DES RÉSERVES FINANCIÈRES

Considérant les recommandations formulées par la direction générale;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de renflouer les réserves afin de pourvoir aux investissements futurs;

Considérant les surplus de l'ordre de 4 321 135 \$;

Considérant l'acceptation et la recommandation de la Commission d'administration et de finances, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Sam Ierfino

De renflouer les réserves suivantes à même le surplus non réservé :

- Réserve projet investissement en parc et terrains de jeux : + 100 000 \$
- Réserve entretien immeubles et mobilier urbain : + 200 000 \$
- Réserve réfection d'infrastructures : + 500 000 \$
- Réserve élections municipales (loi) : + 75 000 \$
- Réserve informatique et amélioration des réseaux : + 300 000 \$
- Réserve contrôle de la dette (20 % du surplus, max. 500 000 \$) : + 500 000 \$
- Réserve pour éventualités (événements climatiques) : + 300 000 \$
- Réserve honoraires professionnels et frais juridiques : + 75 000 \$
- Réserve acquisition d'immeubles et revitalisation urbaine : + 150 000 \$
- Réserve mise à niveau de la flotte de véhicules : + 150 000 \$
- Réserve environnement et plantation : + 100 000 \$.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-10-277

### DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER INTERMÉDIAIRE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

De reconnaître le dépôt du rapport financier intermédiaire pour l'exercice financier 2024.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

2024-10-278

### **OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'AMÉNAGEMENT PUBLIC DU PARC CHARDONNERET - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « PROJETS D'INVESTISSEMENTS EN PARCS ET TERRAINS DE JEUX »**

PROPOSÉ PAR Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'autoriser l'octroi d'un contrat pour la fourniture de différents pavés unis et accessoires concernant l'aménagement public du parc Chardonneret auprès de « 9088-3828 QUÉBEC INC. (BRIQUE & PAVÉ BEAUDRY INC.) » pour la somme de 4 475,37 \$, toutes taxes incluses.

D'autoriser l'octroi d'un contrat pour des travaux d'excavation et d'installation de pavés unis auprès de « 9462-0820 Québec inc. (EXCAVATION PANNETON) » pour la somme de 8 623,13 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus réservé « Projets d'investissements en parcs et terrains de jeux » et de l'imputer au poste budgétaire 22-700-10-040.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-10-279

### **OCTROI DE CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE RÉNOVATION ADDITIONNELS DU BÂTIMENT DE L'HÔTEL DE VILLE - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « ENTRETIEN DES IMMEUBLES ET MOBILIER URBAIN »**

Considérant les travaux additionnels à effectuer au bâtiment de l'hôtel de ville en raison notamment de la tempête Debby, des mises aux normes et d'isolation des locaux, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Sam Ierfino

D'autoriser l'octroi d'un contrat pour des travaux de rénovation du bâtiment de l'hôtel de ville auprès de divers fournisseurs pour la somme maximale de 50 000 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus réservé « Entretien des immeubles et mobilier urbain » et de l'imputer au poste budgétaire 22-100-20-724.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-10-280

### **ENTÉRINEMENT D'OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ACHAT DE BANDES AMOVIBLES POUR PATINOIRES EXTÉRIEURES - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « PROJETS D'INVESTISSEMENT EN PARCS ET TERRAINS DE JEUX »**

Considérant la présence de ce projet au Programme triennal en immobilisations (PTI) 2024-2025-2026, il est

PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR

René Lecavalier  
Denise Bergeron

D'entériner l'octroi du contrat pour l'achat de bandes amovibles pour patinoires extérieures aux parcs Shamrock et Taillon auprès de la firme « *LES INSTALLATIONS SPORTIVES AGORA INC.* », suivant recherche de prix auprès de divers fournisseurs, pour la somme de 65 535,75 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus réservé « Projets d'investissement en parcs et terrains de jeux » et de l'imputer au poste budgétaire 22-700-40-090.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

#### **LOISIRS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES**

2024-10-281

#### **AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2024-03-073 - DÉPENSE ADDITIONNELLE - OCTROI DE CONTRATS POUR LA MISE AUX NORMES DES CHALETS DE PARCS**

Considérant la résolution 2024-03-073 adoptée à la séance ordinaire du 12 mars 2024 pour l'octroi de contrats pour la mise aux normes des chalets de parcs auprès de divers fournisseurs à financer à même le surplus réservé « Projets de réfection d'infrastructures », il est

PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR

René Lecavalier  
Denise Bergeron

D'amender la résolution 2024-03-073 afin de remplacer la somme maximale de « 114 975 \$ » par la somme maximale de « **122 975 \$** ».

De financer ce montant supplémentaire maximal de 8 000 \$ à même le surplus non réservé et de l'imputer au poste budgétaire 22-700-20-074.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-10-282

#### **AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX ÉVÉNEMENTS « PLAISIRS PLEIN AIR »**

Considérant que la Ville de Pincourt souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'assistance financière aux événements « Plaisirs plein air »;

Considérant que la Ville de Pincourt certifie que les renseignements contenus dans la demande et dans les documents déposés à Loisir et Sport Montérégie sont complets, exactes et véridiques;

Considérant que la Ville de Pincourt s'engage à utiliser l'aide financière octroyée conformément aux orientations et objectifs du programme, à utiliser l'aide financière selon les modalités du programme et à fournir, sur demande, un bilan financier de réalisation à Loisir et Sport Montérégie, il est

PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR

Denise Bergeron  
Claudine Girouard-Morel

D'autoriser le directeur du Service des loisirs et services communautaires et/ou la cheffe de division Loisirs, culture et événements à déposer la demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'assistance financière aux événements « Plaisirs plein air » pour et au nom de la Ville de Pincourt et à signer tous les documents afférents.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

### SERVICE D'URGENCE ET DE PROTECTION INCENDIE

2024-10-283

#### AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2023-10-307 - ACCORD DE LICENCE ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET LE MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU CANADA POUR L'INSTALLATION D'UNE STATION SISMIQUE À LA CASERNE INCENDIE DE PINCOURT

Considérant la résolution 2023-10-307 adoptée à la séance ordinaire du 10 octobre 2023 concernant l'autorisation de signature de l'accord de licence entre la Ville de Pincourt et le ministère des Ressources naturelles du Canada pour l'installation d'une station sismique à la Caserne incendie de Pincourt, il est

PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR

Sam Ierfino  
Diane Boyer

D'amender la résolution 2023-10-307.

De modifier la période du « 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 » pour le « **1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2044** ».

De remplacer les mots « une somme forfaitaire de 1 200 \$, toutes taxes incluses, versée le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année » par les mots « **une somme forfaitaire de 200 \$, toutes taxes incluses, versée le 1<sup>er</sup> juin de chaque année** ».

De remplacer le dernier paragraphe de la résolution 2023-10-307 par le suivant :

**« D'accorder au ministère des Ressources naturelles du Canada le renouvellement du présent accord pour une période additionnelle de vingt (20) ans, sur demande, au moins trois (3) mois avant la dernière année, soit septembre 2044. ».**

De transmettre cette résolution au ministère des Ressources naturelles du Canada.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



2024-10-284

**AUTORISATION DE BARRAGE ROUTIER - ASSOCIATION DES  
POMPIERS VOLONTAIRES DES VILLES DE PINCOURT/NDÎP –  
16 NOVEMBRE 2024**

Considérant que la Ville de Pincourt autorise seulement deux (2) barrages routiers par année, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'autoriser l'Association des pompiers volontaires des villes de Pincourt/Notre-Dame-de-l'Île-Perrot à tenir un barrage routier au profit de la « *Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges* » le samedi 16 novembre 2024, à l'intersection du boulevard Cardinal-Léger et du boulevard du Traversier à Pincourt.

De transmettre copie de la présente au Service de police de la Sûreté du Québec.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

2024-10-285

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - INSTALLATION DE BONBONNE  
DE PROPANE SUR LE CÔTÉ LATÉRAL - 887, CHEMIN DUHAMEL - LOT  
PORTANT LE NUMÉRO 6 528 742 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

Considérant la demande de dérogation mineure formulée pour le lot portant le numéro 6 528 742 du cadastre du Québec, situé au 887, chemin Duhamel;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa réunion du 16 septembre 2024, a recommandé d'accepter cette dérogation mineure;

Considérant qu'un avis public a été publié à l'hôtel de ville ainsi que sur le site Web de la Ville le 19 septembre 2024, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR René Lecavalier

D'accorder la dérogation mineure demandée pour le lot portant le numéro 6 528 742 du cadastre du Québec, situé au 887, chemin Duhamel, afin de permettre l'installation d'une bonbonne de propane sur le côté latéral d'une maison en construction à 1,5 m de la ligne de terrain, alors que le Règlement de zonage impose une distance minimale de 2 m, le tout conditionnellement à ce que des dispositifs de sécurité soient installés pour protéger la bonbonne, et ce, en conformité aux normes établies par les codes et les règlements applicables.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## GREFFE ET COMMUNICATIONS

**2024-10-286 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 509-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 509, TEL QU'AMENDÉ, CONCERNANT L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT**

Mme la conseillère Diane Boyer dépose un projet de règlement intitulé *Règlement numéro 509-16 modifiant le Règlement numéro 509, tel qu'amendé, concernant l'augmentation du fonds de roulement* et mentionne que ledit règlement sera déposé sur la table du conseil pour être adopté à une séance subséquente, le but de celui-ci étant d'augmenter le fonds de roulement.

**2024-10-287 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 939 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 810 000 \$ POUR LA RÉFECTION DE LA VENTILATION DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES**

Mme la conseillère Claudine Girouard-Morel dépose un projet de règlement intitulé *Règlement numéro 939 décrétant un emprunt de 810 000 \$ pour la réfection de la ventilation de l'usine de traitement des eaux usées* et mentionne que ledit règlement sera déposé sur la table du conseil pour être adopté à une séance subséquente, le but de celui-ci étant d'augmenter le fonds de roulement.

**2024-10-288 NOMINATION D'UN OFFICIER RESPONSABLE DE L'APPLICATION DES DIVERS ARTICLES DES RÈGLEMENTS 772, 803, 806, 841, 846, 886, 891, 900, 910 ET 931**

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'autoriser Mme Valérie Boiteux, matricule 2411, à appliquer les divers articles des règlements 772, 803, 806, 841, 846, 886, 891, 900, 910 et 931 et à donner, pour et au nom de la Ville de Pincourt, des constats d'infraction le cas échéant.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## SÉCURITÉ CIVILE ET MESURES D'URGENCE

**2024-10-289 AUTORISATION VISANT À NOMMER LE GESTIONNAIRE EN RÉSILIENCE, RISQUES ET CATASTROPHES ET COORDONNATEUR-ADJOINT À LA SÉCURITÉ CIVILE**

Considérant les dispositions des articles 36 à 40 de la *Loi sur la sécurité incendie (LSI)*;

Considérant les dispositions des articles 11 à 13 de la *Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres (LSCRS)*;

Considérant que le gestionnaire en résilience, risques et catastrophes, M. Éric Martel, est formé à titre d'officier en sécurité incendie, il est

PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR

René Lecavalier  
Sam Ierfino

D'autoriser le gestionnaire en résilience, risques et catastrophes, M. Éric Martel, à appliquer la *Loi sur la sécurité incendie (LSI)* et la *Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres (LSCRS)*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## AFFAIRES NOUVELLES

2024-10-290

### **DEMANDE AU GOUVERNEMENT - PROJET DE MODERNISATION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE EN MILIEUX HYDRIQUES, DONT LES ZONES INONDABLES, ET DE L'ENCADREMENT DES OUVRAGES DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS**

Considérant que le gouvernement du Québec veut moderniser la réglementation en milieux hydriques, l'encadrement des ouvrages de protection contre les inondations et la délimitation des zones inondables et de mobilité pour assurer la sécurité de la population québécoise, protéger les biens et préserver l'environnement;

Considérant la publication de cartes préliminaires par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) annexées à son mémoire sur le projet de règlement et sur la base de l'encadrement proposé dans le Guide méthodologique produit par le gouvernement du Québec qui est soumis à la consultation publique;

Considérant que ces cartes préliminaires permettent de constater une hausse de l'étendue de la zone inondable par zone d'exposition très élevée, élevée, modérée et faible;

Considérant l'impact négatif généré par ces changements et l'inquiétude associée pour les citoyens à une perte importante de valeur, à une difficulté de pouvoir vendre, de pouvoir accéder à une couverture d'assurance convenable ou encore de ne pouvoir faire des modifications afin de rendre leur propriété plus résiliente;

Considérant la consultation publique ayant court par le gouvernement actuellement afin de recueillir les commentaires des personnes et des organisations concernées par la modernisation des projets de règlements visant les milieux hydriques et les ouvrages de protection contre les inondations, comme les digues, il est

PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR

Diane Boyer  
René Lecavalier

D'appuyer les demandes et propositions déposées au gouvernement dans le mémoire de la CMM à l'occasion des consultations publiques sur le projet de modernisation du cadre réglementaire en milieux hydriques, dont les zones inondables, et de l'encadrement des ouvrages de protection contre les inondations.

De demander au gouvernement :

- De faire preuve de souplesse et de réévaluer son projet de loi en tenant compte des commentaires de ses partenaires municipaux qui sont pleinement en mesure d'effectuer des constats à l'égard des réalités vécues sur le terrain et de réaliser des plans de gestion pour l'ensemble des zones inondables.
- De considérer, dans le nouveau cadre réglementaire, les mesures de protection des biens en zones inondables ainsi que les mesures d'atténuation des risques éprouvés lors d'épisodes d'inondations passées et mises en place par les citoyens et les municipalités dans le but de limiter l'impact sur la valeur de revente des bâtiments et d'assurer l'accès au financement ainsi qu'à l'assurance.
- D'apporter des modifications à son projet de loi afin de concilier les objectifs de gestion du risque avec les différentes réalités du territoire, notamment en réévaluant les normes pour permettre la reconstruction ou l'implantation de mesures de protection résilientes.
- De procéder à une analyse réaliste des impacts économiques et sociaux chez les citoyens visés et de proposer des mesures concrètes pour les soutenir, notamment en bonifiant le régime d'indemnisation et/ou le Programme de relocalisation (PPTFI).

De transmettre copie de la présente à M. Benoit Charette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question de l'auditoire.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2024-10-291**

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 OCTOBRE 2024**

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Diane Boyer

De lever la séance ordinaire du 8 octobre 2024 à 19 h 26.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

---

M. CLAUDE COMEAU  
MAIRE

---

M<sup>E</sup> CHARLOTTE GAGNÉ  
DGA ET GREFFIÈRE

PROJET